

## SEANCE DU 21 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le Mardi 21 Février, à 20 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Christine DUBOIS – Maire.

### PRÉSENTS

Mesdames CHEMIT Dominique  
PIAT Sylvie

Messieurs ADAMO Jacques  
de la BRETONNIERE Laurent  
CEPEDA Christophe  
FORTIN Jean-Luc

### ABSENTS EXCUSÉS

Madame MAUDENS Karine  
(pouvoir à DUBOIS Christine)

Monsieur de l'ESTANG du RUSQUEC Guillaume  
(pouvoir à PIAT Sylvie)

### ABSENTE NON EXCUSÉE

Madame GAUTIER Hélène

### **Nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc FORTIN**

#### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 02 DECEMBRE 2016**

Le compte rendu de la séance du 02 Décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

#### **2. INFORMATION SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU**

Madame Christine DUBOIS, informe le conseil municipal de la modification simplifiée du PLU, et laisse la parole à Madame Sylvie PIAT.

La pratique du PLU a révélé la nécessité d'apporter des corrections rédactionnelles et graphiques à des mesures qui se sont révélées inappropriées, notamment dans la définition du règlement de l'OAP – C du PLU.

A/ COP. Orientation d'aménagement et de programmation des parcelles 605/606/599 page 9, de l'OAP du PLU de la commune de Mauchamps, daté du 12 Juin 2014.

Le présent dossier de modification simplifiée du PLU comporte :

« Une notice explicative illustrant les modifications envisagées, précisant la justification d'urbanisme ayant motivé les changements »

« Le règlement, les documents graphiques de l'OAP modifiés ».

#### **3. QUESTIONS DIVERSES**

- Constructions illégales

Madame le Maire exprime le fait de délibérer sur la chartre de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, s'engage dans la charte.

- Non-transfert du PLU en PLUI

Nous avons reçu un courrier de l'Union des Maires de l'Essonne nous demande de délibérer au plus tard le 26 Mars sur le non-transfert du PLU en PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, refuse le transfert du PLU en PLUI

Madame le Maire lève la séance à 21 h 05